

Règlement du Jeu – Concours

« Grand concours décore ta boîte à chaussures Playmobil » - **dans les magasins Picwic**

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR et OBJET

La société LUDERIX INTERNATIONAL SAS au capital de 11 324 692.60 € dont le siège social est situé rue du Château d'Isenghien 59160 Lomme organise dans les magasins Picwic (hors magasin de Sarcelles) du 03/09/2018 au 29/09/2018 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Grand concours décore ta boîte à chaussures Playmobil » ouvert aux participants de 6 à 99 ans, à l'exception des employés de la société Luderix International ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE JEU

Le jeu se déroule du 03/09/2018 au 29/09/2018 19h00. Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU

La communication de ce jeu s'effectue sur les supports suivants :

- site internet www.picwic.com
- fan page Picwic sur le réseau social Facebook
- tabloïd Picwic « rentrée des classes 2018 »

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'organisateur.

4.2 Ce jeu est ouvert aux participants de 6 à 99 ans, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'Organisateur et des magasins PICWIC participants.

La participation de tout mineur implique qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification et de se faire communiquer tout document justificatif.

4.3 Pour jouer, il faut :

- Fabriquer son décor pour Playmobil. Dimensions maximum : 35 x 30 x 30 cm.
- Le participant fabrique son décor (collage, découpage créatif, coloriage, dessin...) et doit remplir intégralement le flyer de participation.
- La réalisation doit obligatoirement mettre en scène un ou des personnage(s) de la marque Playmobil
- les décors peuvent être déposés en magasin **entre le 03 et le 29 septembre avant 19h00.**

Le Jeu est limité à une participation par individu sur la totalité du jeu.

4.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu le lot dans ce même Jeu.

4.5 Le participant est informé et accepte que les informations saisies sur le formulaire de participation valent preuve de son identité. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le participant.

Le participant s'engage à compléter le formulaire de participation de bonne foi et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les participations au jeu-concours seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou encore qui viole les règles officielles du jeu-concours. L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. Il ne saurait non plus être tenu responsable des éventuelles dégradations sur les décors des participants.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 : DOTATIONS

Pour chaque magasin participant les lots mis en jeu sont les suivants :

- Pour les catégories 6/9 ans et 10/14 ans, 3 lots sont mis en jeux par catégorie et par magasin :

	Catégorie 6/9 ans			Catégorie 10/14 ans		
	Code Picwic	Désignation	Valeur en €	Code Picwic	Désignation	Valeur en €
1 ^{er} prix	1717097	Famille avec camping car	39.99€	1717097	Famille avec camping car	39.99€
2 ^{ème} prix	1730977	Tente enfant + animatrice	28.99 €	1730977	Tente enfant + animatrice	28.99 €
3 ^{ème} prix	1730979	Cycliste avec velo	17.49 €	1730979	Cycliste avec velo	17.49 €

- Pour la catégorie 15 ans et plus, un lot unique est mis en jeu pour l'ensemble des magasins Picwic participants et du site Picwic.com :

Catégorie 15 ans et plus		
Code Picwic	Désignation	Valeur en €
1730976	Gite de vacances	48.99 €

Les lots mis en jeu sont identiques dans les 24 magasins PICWIC participants et picwic.com (hors magasin de Sarcelles).

Soit 151 lots mis en jeu.

Soit une valeur totale pour les 151 lots de : 4372.49 €

Les lots ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Election des gagnants :

Les critères pris en compte dans la sélection sont l'originalité, l'esthétique, la créativité et l'imagination, tout en tenant compte de l'âge du participant (3 catégories : 6/9 ans, 10/14 ans et 15 ans et plus).

Pour les catégories 6/9 ans et 10/14 ans, un jury se réunira le 05 octobre 2018. Il sera composé de 2 personnes du magasin Picwic et de 2 personnes extérieures à la société. La sélection des gagnants se fera en fonction des critères définis ci-dessus. Chaque jury désignera 3 gagnants par catégorie d'âge (1^{er} prix, 2^{ème} prix, 3^{ème} prix), soit 6 gagnants par magasin et 150 gagnants au total.

Pour la catégorie 15 ans et plus (et le site Picwic.com) la délibération se fera le 08 octobre 2018 sur photo avec les mêmes critères définis ci-dessus. Le gagnant sera choisi parmi l'ensemble des photos déposées en magasin et sur le site Picwic.com.

En tout état de cause, les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Remise des lots

Les gagnants seront avertis personnellement de leur lot par courrier ou par email. Les modalités pour entrer en possession de leur dotation seront indiquées dans ce courrier ou cet email.

Chaque magasin affichera par ailleurs la liste des gagnants à l'accueil du magasin à partir du 9 Octobre 2018.

- La remise des lots s'effectuera le 06 octobre 2018
- Les gagnants pourront venir retirer leur lot dans le magasin où le décor a été déposé à partir du 06 octobre 2018 jusqu'au 31 octobre 2018.
- Les lots non réclamés après le 31 octobre 2018 pourront être utilisés par l'organisateur à sa convenance.
- Les décors pourront être repris en magasin du 08 octobre 2018 19h00 au 20 Octobre 2018 19h00 au plus tard.

Chaque lot offert est nominatif et non-cessible. Chaque lot ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente. L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9 : LITIGES

Le fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les organisateurs ou par les tribunaux de Paris (France) au regard des lois françaises, seules compétentes.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS

Chaque magasin affichera par ailleurs la liste des gagnants à l'accueil du magasin à partir du 08/10/2018 sur un panneau prévu à cet effet.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives des enfants ne seront pas conservées au-delà de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

PICWIC - rue du Château d'Isenghien 59160 Lomme

«Grand concours décore ta boîte à chaussures Playmobil» - **sur le site Picwic.com**

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR et OBJET

La société LUDERIX INTERNATIONAL SAS au capital de 11 324 692.60 € dont le siège social est situé rue du Château d'Isenghien 59160 Lomme, organise du 03/09/2018 au 29/09/2018 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Grand concours décore ta boîte à chaussures Playmobil » accessible sur le site PICWIC : <https://www.picwic.com/CMS/grand-concours-playmobil-2018>, ouvert aux participants de 6 à 99 ans, à l'exception des employés de la société Luderix International ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE JEU

Le jeu web se déroule du 03/09/2018 au 29/09/2018 23h59 sur le site Picwic. Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU

La communication de ce jeu s'effectue sur les supports suivants :

- site internet www.picwic.com
- fan page Picwic sur le réseau social Facebook
- tabloïd Picwic « rentrée des classes 2018 »

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'organisateur.

4.2 Ce jeu est ouvert aux participants de 6 à 99 ans, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'Organisateur et des magasins PICWIC participants.

La participation de tout mineur implique qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification et de se faire communiquer tout document justificatif.

4.3 Pour jouer, il faut :

- fabriquer son décor (collage, découpage créatif, coloriage, dessin...) pour personnage(s) Playmobil. Dimensions maximum : 35 x 30 x 30 cm. La réalisation doit impérativement mettre en scène un ou des personnage(s) de la marque Playmobil.
- se connecter sur le Site : <https://www.picwic.com/CMS/grand-concours-playmobil-2018> entre le 03/09/2018 et le 29/09/2018 - 23h59.
- remplir le formulaire de participation
- lire attentivement et accepter le règlement du jeu

- confirmer être majeur ou avoir obtenu l'autorisation de ses parents pour participer
- poster une photo de sa réalisation conforme aux conditions présentées ci-dessus

Le Jeu est limité à une participation par individu sur la totalité du jeu.

4.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu le lot dans ce même Jeu.

4.5 Le participant est informé et accepte que les informations saisies sur le formulaire de participation valent preuve de son identité. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le participant.

Le participant s'engage à compléter le formulaire de participation de bonne foi et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les participations au jeu-concours seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou encore qui viole les règles officielles du jeu-concours. L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. Il ne saurait non plus être tenu responsable des éventuelles dégradations sur les décors des participants.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 : DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Pour les catégories 6/9 ans et 10/14 ans, 3 lots sont mis en jeux par catégorie :

	Catégorie 6/9 ans			Catégorie 10/14 ans		
	Code Picwic	Désignation	Valeur en €	Code Picwic	Désignation	Valeur en €
1^{er} prix	171709 7	Famille avec camping car	39.99€	171709 7	Famille avec camping car	39.99€
2^{ème} prix	173097 7	Tente enfant + animatrice	28.99 €	173097 7	Tente enfant + animatrice	28.99 €

3^{ème} prix	173097 9	Cycliste avec velo	17.49 €	173097 9	Cycliste avec velo	17.49 €
-----------------------------	-------------	--------------------	---------	-------------	-----------------------	---------

- Pour la catégorie 15 ans et plus, un lot est mis en jeu pour l'ensemble des magasins Picwic participants et du site Picwic.com :

Catégorie 15 ans et plus		
Code Picwic	Désignation	Valeur en €
1730976	Gite de vacances	48.99 €

Les lots mis en jeu sont identiques pour les 24 magasins PICWIC participants et picwic.com (hors magasin de Sarcelles).

Soit 151 lots mis en jeu.

Soit une valeur totale pour les 151 lots de : 4372.49 €

Les lots ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Election des gagnants :

Les critères pris en compte dans la sélection sont l'originalité, l'esthétique, la créativité et l'imagination, tout en tenant compte de l'âge du participant (3 catégories : 6/9 ans, 10/14 ans et 15 ans et plus).

Les délibérations auront lieu le lundi 08 octobre 2018.

Pour les catégories 6/9 ans et 10/14 ans, le jury désignera 3 gagnants par catégorie d'âge (1^{er} prix, 2^{ème} prix, 3^{ème} prix), soit 6 gagnants au total, choisis selon les critères définis ci-dessus.

Pour la catégorie 15 ans et plus, le gagnant sera choisi parmi l'ensemble des photos déposées en magasin et sur le site Picwic.com, selon les critères définis ci-dessus.

En tout état de cause, les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Remise des lots

Dans les 10 jours suivant la fin du jeu, chaque gagnant sera avisé par courrier ou par email.

Les modalités pour entrer en possession de leur dotation seront indiquées dans ce message. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours après la réception de ce courrier ou si les coordonnées sont non valides, fausses ou erronées, la dotation sera attribuée à un gagnant suppléant. Chaque magasin affichera par ailleurs la liste des gagnants à l'accueil du magasin à partir du 9 Octobre 2018.

Chaque lot offert est nominatif et non-cessible. Chaque lot ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente. L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9 : LITIGES

Le fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent

règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les organisateurs ou par les tribunaux de Paris (France) au regard des lois françaises, seules compétentes.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS

Les nom et prénom de chaque gagnant seront affichés sur le site internet picwic.com

Le gagnant accepte par avance l'utilisation de son nom, prénom, ville et département de résidence et leur image à des fins commerciales et promotionnelles ou de relations publiques, liées au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Sur internet seront indiqués leurs seuls prénom, initiale du nom de famille et ville de résidence.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives des enfants ne seront pas conservées au-delà de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

PICWIC - rue du Château d'Isenghien 59160 Lomme ou par email à l'adresse : cil@picwic.fr
